

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

Coloured covers/
Couverture de couleur

Coloured pages/
Pages de couleur

Covers damaged/
Couverture endommagée

Pages damaged/
Pages endommagées

Covers restored and/or laminated/
Couverture restaurée et/ou pelliculée

Pages restored and/or laminated/
Pages restaurées et/ou pelliculées

Cover title missing/
Le titre de couverture manque

Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées

Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur

Pages detached/
Pages détachées

Coloured ink (i.e. other than blue or black)/
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)

Showthrough/
Transparence

Coloured plates and/or illustrations/
Planches et/ou illustrations en couleur

Quality of print varies/
Qualité inégale de l'impression

Bound with other material/
Relié avec d'autres documents

Continuous pagination/
Pagination continue

Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin/
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure

Includes index(es)/
Comprend un (des) index

Title on header taken from:/
Le titre de l'en-tête provient:

Blank leaves added during restoration may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming/
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.

Title page of issue/
Page de titre de la livraison

Caption of issue/
Titre de départ de la livraison

Masthead/
Générique (périodiques) de la livraison

Additional comments:/
Commentaires supplémentaires:

This item is filmed at the reduction ratio checked below/
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

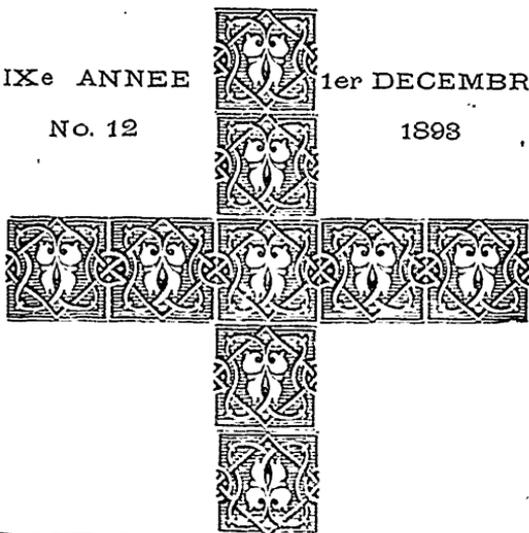
10X	14X	18X	22X	26X	30X
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
12X	16X	20X	24X	28X	32X

IXe ANNEE

1er DECEMBRE

No. 12

1893



REVUE
DU
TIERS-ORDRE
ET DE LA
TERRE SAINTE

BULLETIN MENSUEL
PUBLIÉ PAR LES
FRANCIŒAINS
DE
L'OBSERVANCE
DE
MONTREAL

AVEC L'APPROBATION DU
MINISTRE GENERAL
DE TOUT L'ORDRE DE
ST - FRANÇOIS
ET DE
L'AUTORITE DIOCESAINE.



Envoyez \$1.00

PRIX DE

L'ABONNEMENT ANNUEL

Au Gerant

Rue S. Paul

279

M. M. G. CALARNEAU

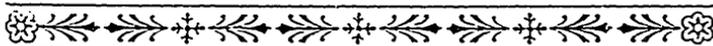
Montreal.



SOMMAIRE.



Un mot d'affaire, p. 521. — Sentiments de S. François, p. 522. — Saint François d'Assise, p. 525. — Etude sur le Tiers-Ordre de de S. François, p. 531. — Question pratique, de la danse, p. 535. — Connaître Dieu et Jésus-Christ, p. 538. — Echos de Terre Sainte, p. 542. — Grave incident à Bethléem, p. 544. — Persécution, p. 545. — Correspondance de Rome, p. 546. — Nouvelles du Tiers-Ordre, p. 550. — Missions Franciscaines, p. 552. — Une Tertiaire du XIX^{me} siècle, p. 555. — Petite correspondance, p. 559. — Les Frères Mineurs, le Tiers-Ordre Franciscain et le mouvement social actuel, p. 560. — Prédiction d'un Franciscain, p. 560. — Remerciements adressés à notre bon Frère Didace, p. 561. — Nécrologie, p. 562. — Déclaration, p. 562. — Les Indulgences, p. 563.



AVIS.



Merci a ceux de nos Abonnes qui ont répondu à notre dernier appel, en adressant le prix de leur abonnement à M. C. GALARNEAU Gérant, 279, Rue S. Paul, Montréal. Que ceux qui sont en retard, veuillent bien s'acquitter au plus tôt de leur obligation.

Differer plus longtemps nuirait au bon fonctionnement de l'œuvre et aux améliorations projetées.

—
Pour tous les renseignements ayant rapport au Tiers-Ordre. — Chemin de Croix. — Cordon Séraphique, etc, etc., s'adresser au P. Directeur de la *Revue*, 1222, Rue Dorchester, Montréal

IX^e ANNEE
1893



1 DECEMBRE
No. 12

REVUE DU TIERS-ORDRE
ET DE LA
TERRE-SAINTE

Un mois d'affaire

Avec le dernier numéro de la Revue pour l'année 1893, nous remercions bien cordialement tous nos chers Abonnés pour l'encouragement qu'ils ont bien voulu nous accorder.

L'année 1894, nous l'espérons, verra leur nombre s'augmenter autant et plus que l'année qui expire. De notre côté nous ferons tout en notre pouvoir pour rendre notre publication utile et intéressante. Le numéro de Janvier fera connaître ce que nous désirons faire en faveur de ceux qui continueront leur abonnement.

Les "Annales du T. S. Rosaire" données comme prime pour l'année 1893, ne le seront plus en 1894. Ceux de nos Abonnés qui désirent les recevoir encore devront s'adresser au R. M. Duguay, curé du Cap de la Madeleine, Co. Champlain.

M. le Gérant autorise les Zélateurs et Zélatrices de Montréal et des autres places, à collecter les abonnements, qui lui seront ensuite transmis.

Toute personne qui envoie 12 abonnements, (\$ 12.00) reçoit 13 numéros, et est constituée par le fait Zélatrice.

Nous verrons avec bonheur nos Zélateurs se multiplier dans toutes les places où notre Revue peut faire du bien. Ils auront une grande part à ce bien, out.e l'encouragement qu'ils nous procureront.



Sentiments de Saint François

Au pied de la Crèche.

Tout le monde sait que S. François eut le premier l'heureuse inspiration de représenter dans le bois de Greccio la pauvre étable où l'Enfant Jésus vint au monde.

C'est là l'origine des crèches de Noël, répandues aujourd'hui dans tout l'univers. Un pieux poète a traduit dans les vers que nous donnons, les sentiments dont débordait le cœur du Saint en contemplation au pied de cette pauvre crèche.

I

Que j'aime ce divin Enfant !
Qu'en cet état il est charmant !

Je l'aime :
Oh ! l'admirable Enfant !
C'est l'amour même.

II

Son amour l'a nommé Jésus,
C'est le modèle des élus ;

Je l'aime :
Imitons ses vertus ;
C'est l'amour même.

III

Au milieu d'un pauvre appareil,
Il est plus beau que le soleil ;

Je l'aime :
C'est l'astre sans pareil,
C'est l'amour même.

IV

Le Ciel admire sa beauté,
L'Ange adore sa majesté ;
Je l'aime :
Bénéissons sa bonté ;
C'est l'amour même.



V

Quoique logé très pauvrement.
Il ne se plaint aucunement ;
Je l'aime :
Oh ! qu'il est patient !
C'est l'amour même.

VI

Quel exemple de pauvreté,
De souffrance et d'humilité !
Je l'aime :
Quel excès de bonté !
C'est l'amour même.

VII

C'est ici le Dieu tout-puissant,
Qui vient me sauver en naissant ;

Je l'aime :

Oh ! Le Dieu bienfaisant !

C'est l'amour même.

VIII

Sur la terre il descend pour moi ;
C'est mon Dieu, mon Maître et mon Roi ;

Je l'aime :

C'est l'objet de ma foi ;

C'est l'amour même.

IX

C'est mon Frère et mon Rédempteur,
C'est l'espoir du pauvre pécheur ;

Je l'aime :

C'est l'amour de mon cœur ;

C'est l'amour même.

X

Anges, ne soyez point jaloux,
Si je le dispute avec vous ;

Je l'aime :

C'est mon divin Epoux ;

C'est l'amour même.

XI

Je trouve en lui tout mon bonheur,
Il m'échauffe de son ardeur ;

Je l'aime :

Il a ravi mon cœur ;

C'est l'amour même.

XII

Quel prodige de sainteté !
Quel abîme de charité !

Je l'aime :

C'est le Dieu de bonté ;

C'est l'amour même.

XIII

C'est mon Jésus, c'est mon Sauveur
Dans ce saint nom quelle douceur !

Je l'aime :

C'est le Dieu de mon cœur

C'est l'amour même.

XIV

Esprits, qui lui faites sa cour,
Embrassez-moi de votre amour ;

Je l'aime :

Pour chanter nuit et jour :

C'est l'amour même.

XV

Vive le saint Enfant Jésus !

C'est le bel amour des élus ;

Je l'aime :

C'est mon Tout, rien de plus ;

C'est l'amour même



SAINT FRANÇOIS D'ASSISE.

XXXV

IL CONSULTE DIEU SUR LE GENRE DE VIE QU'IL DOIT ADOPTER



LE voyage d'outre-mer avait beaucoup altéré la santé du Séraphique Patriarche ; au Chapitre de 1221 nous avons vu le Saint obligé de se servir de l'intermédiaire du Fr. Elie pour manifester ses pensées à ses frères.

D'autre part, François avait obtenu peu de succès dans sa prédication aux sectateurs de Mahomet et même auprès des croisés. Si l'on joint à ces deux considérations son attrait extraordinaire pour le recueillement et la prière, on comprendra ce que va nous rapporter S. Bonaventure, touchant le genre de vie qu'il devait définitivement embrasser.

Ordinairement, il est vrai, on place cet incident au commencement de la conversion de Notre Père. Cependant, rien dans les historiens contemporains du Saint n'y oblige. Au contraire. La *Légende versifiée* (ch. 109) dit positivement qu'il eut lieu après que François fut revenu d'Égypte : "Ad natale solum . . . reversus." Thomas de Célaño et S. Bonaventure, aussi bien que cette *Légende*, n'en parlent qu'après avoir raconté le voyage chez les infidèles et le joignent, tout comme le fait la *Légende versifiée*, à la prédication aux oiseaux. Ces raisons réunies nous semblent demander l'abandon du sentiment ordinaire et la fixation de l'incident susdit à l'époque où nous sommes arrivés.

Quoiqu'il en soit, voici comment s'exprime le Docteur Séraphique.

"Vrai serviteur et ministre de Jésus-Christ, François, pour agir avec fidélité et perfection, s'appliquait surtout à la pratique des vertus que la lumière de l'Esprit-Saint lui indiquait comme plus agréables à Dieu.

"A ce sujet, il lui arriva de tomber dans un doute qui le mit dans une cruelle agonie. Après biens des jours, revenant de la prière, il le soumit à ses frères les plus familiers pour en voir la fin. "Mes frères, leur dit-il, quel est votre avis ? que préférez-vous ? Que je me livre à l'oraison, ou que j'aille prêcher partout ? En réalité je ne suis qu'un petit homme, simple, imbécile dans l'art de prêcher ; j'ai reçu pour prier plus de grâce que pour parler. Dans l'oraison, semble-t-il, on amasse, on accumule les grâces ; dans la prédication on distribue en quelque manière les dons reçus du ciel. De plus, dans l'oraison, les affections intérieures se purifient et on s'unit, avec une vertu plus vigoureuse, au seul vrai et souverain bien, tandis que dans la prédication on ne peut éviter totalement la poussière du monde, ni de nombreuses distractions, ni un certain relâchement dans la pratique du devoir. Enfin, dans l'oraison, nous parlons à Dieu, nous écoutons Dieu, nous menons une vie évangélique, nous nous mêlons aux anges. En prédication, il faut beaucoup user de condescendance pour les hommes, il faut vivre avec eux et à leur manière ; il faut penser, voir, parler et entendre bien des choses humaines. — Et toutefois, voici qui paraît peser plus que ces raisons devant Dieu : c'est que le Fils unique de Dieu, la souveraine Sagesse est descendue du sein paternel pour sauver les âmes, pour instruire le monde par ses exemples et annoncer la parole du salut aux

hommes, qu'il rachèterait par les mérites de son sang, de ce sang purificateur qui apaise la soif. Ainsi, le Christ, ne se réservant rien, a libéralement tout donné pour nous sauver. — Or, nous devons toujours nous conformer aux exemples qui partent de lui comme d'une montagne élevée. — Il semble donc plus agréable à Dieu que je quitte mon repos pour aller travailler dehors."

"Pendant bien des jours de pareils entretiens furent échangés avec les frères, sans que François pût, néanmoins, découvrir sûrement quel devait être son choix pour plaire davantage à Jésus-Christ. Cet homme, auquel l'esprit prophétique avait montré tant de merveilles, ne pouvait, par lui-même, résoudre clairement cette question ! Dieu en avait mieux disposé, afin que le mérite de la prédication fût manifesté par un oracle céleste et que l'humilité du Serviteur de Jésus-Christ fût sauvegardée.

"Ce vrai Frère Mineur, (1) auquel le Maître Suprême avait appris de grandes choses, ne rougissait pas de consulter les derniers de ses frères sur les moindres affaires. Il avait coutume de rechercher, fort soigneusement, par quelle voie et de quelle manière il pourrait servir Dieu selon son bon plaisir ? Tant qu'il vécut, ce fut toute sa philosophie et tout son désir, d'apprendre des sages et des simples, des parfaits et des imparfaits, des jeunes et des vieux, comment il pourrait atteindre le sommet de la perfection.

"Donc, prenant deux de ses frères, il les envoya vers un autre qui vaquait alors à une continuelle oraison, sur la montagne qui domine Assise. C'était le Fr. Sylvestre, celui qui avait vu une croix sortant de la bouche du Saint. Il lui faisait dire de demander une réponse divine au sujet de son incertitude et de la lui transmettre de la part de Dieu. La même démarche fut faite auprès de Claire, la vierge consacrée au Seigneur. "Recherchez, faisait dire le Bienheureux, quelle est sur ce point la volonté divine ? La plus pure et la plus simple des vierges qui vivent sous votre direction, sera notre intermédiaire près de Dieu. Vous-même, avec les autres sœurs, priez !"

"Le Vénérable prêtre (2) et la vierge consacrée au Seigneur,

(1) N'oublions pas que le mot de "*mineur*" signifie *moindre, inférieur, dernier*.

(2) Le Fr. Sylvestre était prêtre.

inspirés par le Saint-Esprit, s'accordèrent admirablement sur le cas proposé et dirent que le bon plaisir de Dieu était que le héraut du Christ sortit de sa solitude pour aller prêcher. Les frères revinrent donc et manifestèrent au Saint la volonté de Dieu comme ils l'avaient apprise.

“ Aussitôt François se lève, se ceint (1) et, sans tarder, se met en chemin. Son ardeur à marcher pour aller exécuter l'ordre divin, la rapidité avec laquelle il parcourt le pays sont telles qu'on le dirait revêtu d'une nouvelle force venue du ciel.” (S. Bonav., ch. 12, n. 1 et 2.)

IL PRÊCHE AUX OISEAUX

“ Etant donc dans la vallée de Spolète, il arriva près de Bevagna, dans un lieu rempli d'une grande quantité d'oiseaux, savoir : de colombes, de corneilles et d'autres appelés vulgairement *monacle* (peut-être des moineaux). Les ayant aperçus, le Bienheureux Serviteur de Dieu, homme de grande ferveur, et rempli d'une tendresse et douceur extraordinaire pour les êtres inférieurs et privés de raisons, François courut joyeux vers eux, laissant ses compagnons dans le chemin.

“ Arrivé tout près d'eux, il vit qu'ils l'attendaient tournés vers lui, et il les salua en la manière ordinaire. Alors les oiseaux, même ceux perchés sur les arbres, inclinèrent la tête d'une manière inaccoutumée, et ils le regardèrent attentivement jusqu'à ce qu'il fût tout près d'eux. François admira fort qu'ils ne se fussent pas envolés, comme il arrive toujours, et rempli d'une grande joie il les pria humblement de vouloir bien écouter la parole de Dieu. Entre autres choses il leur dit :

“ Oiseaux, mes frères, vous devez louer beaucoup le Seigneur votre créateur et l'aimer toujours, lui qui vous a donné des plumes pour vous vêtir, des ailes pour voler et tout ce qui vous est nécessaire. Dieu vous a faits nobles parmi les créatures et vous a donné d'habiter dans l'air pur. Enfin, parce que vous ne semez ni ne moissonnez, lui-même sans aucune sollicitude de votre part vous protège et vous gouverne.”

(1) S. François, à la manière des anciens, portait un habit traînant un peu à terre, qu'il relevait par la ceinture après avoir serré la corde qui ceignait ses reins, quand il voyageait. Cet usage dura longtemps dans l'Ordre, ainsi que le témoignent les vieilles peintures et les ordonnances des chapitres généraux du XIV et peut-être du XV siècle si la mémoire ne nous trompe.

“ A ces paroles, ainsi que le racontèrent François et les frères qui alors l’accompagnaient, ces petits oiseaux s’agitant d’une manière merveilleuse, exultant d’une façon supérieure à leur nature, se mirent à allonger le cou, à étendre les ailes, à ouvrir



le bec et à regarder attentivement le Saint. Et lui, animé d’une admirable ferveur d’esprit, allait et venait au milieu d’eux, frôlait leurs têtes et leurs corps par sa tunique. Aucun d’eux néanmoins ne bougea jusqu’à ce que le Saint les ayant bénis du signe de la croix et les ayant congédiés, tous ensemble s’envolèrent ailleurs.

“ Les compagnons de François, restés sur le chemin, admiraient tout ceci. Mais comme il était simple et pur, non par nature, mais par grâce, il commença par s’accuser de n’avoir pas prêché

aux oiseaux, dans le passé, eux qui avaient ouï la parole de Dieu avec tant de révérence. Aussi, depuis ce jour, il avait soin d'exhorter tous les oiseaux, les reptiles et même les bêtes privées de raison, à louer et aimer le Créateur. Chaque jour, en effet, invoquant le nom du Sauveur, François expérimentait leur obéissance.

“De là il alla prêcher dans les lieux voisins et il arriva à un bourg nommé Alviano. Là, le peuple étant réuni, le Bienheureux, monta en un lieu élevé et demanda à tout le monde de garder le silence. Chacun obéit aussitôt et se tint respectueux, à l'exception toutefois d'une bande d'hirondelles, qui s'agitaient beaucoup et babillaient non moins, en construisant leurs nids en cet endroit. Le B. François ne pouvant être entendu de ses auditeurs, s'adressa en ces termes aux bavardes : “Mes sœurs les hirondelles, il est temps que moi, aussi, je parle. Jusqu'ici vous avez assez jasé. Ecoutez la parole de Dieu ; tenez-vous en silence et en repos jusqu'à la fin du sermon.” A la stupéfaction et à l'admiration générales, les oiseaux, comme s'ils eussent été doués d'intelligence, se turent à l'instant et ne bougèrent point de ce lieu jusqu'à la fin de la prédication. Le peuple témoin du prodige, fut rempli d'une extrême admiration et disait : “Vraiment cet homme est saint et l'ami du Très-Haut !” Et on s'empressait avec grande dévotion pour toucher au moins ses vêtements, en louant et bénissant Dieu. Et réellement, n'est-ce pas merveille que les créatures non raisonnables, elles mêmes, comprissent la tendre affection et devinassent le doux amour de François ? Le bruit de ce miracle, s'étant répandu de toutes parts, concilia au Saint le respect d'un grand nombre et raviva la foi dans beaucoup d'âmes.” (1 Cél., I. p. ch. 21 ; S. Bona., ch. 12, n. 3 et 4.)

(A suivre.)

FR. JEAN-BAPTISTE, *M. Obs.*

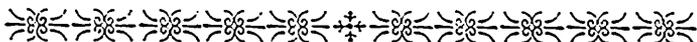




Etude sur le Tiers-Ordre de S. François.

LE TIERS-ORDRE DE S. FRANÇOIS,

Extention de la vie religieuse dans le monde.



LE religieux, avons-nous dit, est un homme qui, par état, tend à la perfection de l'amour de Dieu, en pratiquant les trois conseils évangéliques de pauvreté, de chasteté et d'obéissance. Voyons comment le Tiers-Ordre de S. François fait entrer ces conseils dans la pratique de la vie.

Pauvreté. — Le Tertiaire n'est pas lié par le vœu de pauvreté, mais il doit pratiquer au plus haut degré le détachement, l'esprit de pauvreté. Il est dans le monde l'écho de la vie franciscaine. Or, *la pauvreté* est l'essence de cette vie.

Il y a eu trois grandes luttes dans la création, dit S. Bernardin de Sienne : la lutte de *l'orgueil*, personnifiée par les anges rebelles, la lutte de la *chair* contre l'esprit qui eut pour dénouement le déluge ; depuis, il y a eu la lutte de l'avarice, *concupiscence des yeux*, et c'est pour combattre avantageusement contre ce redoutable ennemi que le Fils de Dieu a épousé la pauvreté avec le cortège de toutes ses privations, depuis l'étable de Bethléem jusqu'à la croix du Calvaire ; c'est pour cela qu'il inspire aux saints d'héroïques détachements et qu'il a suscité dans son Eglise un Ordre de mendiants volontaires dont la mission est de se perpétuer jusqu'à la fin des âges *dans sa pauvreté, son humilité et son Saint Evangile*. Sans doute, l'impureté et l'orgueil règnent dans le monde, mais c'est surtout le veau d'or qui est son Dieu. L'argent, l'amour de l'argent fait les Judas du sanctuaire ; il explique cette fièvre de progrès matériel qui entraîne la société loin du progrès moral, loin de Dieu ; il est la raison de ces révolutions, de ces révoltes et de ces grèves si nombreuses de nos jours et qui nous font trembler pour l'avenir du monde. Oui, *la cupidité est la racine de tous les maux* (1. Tim., VI, 10.)

Ici, des hommes puissants tiennent serrés les cordons de leur bourse ; l'ouvrier, le peuple n'est pour eux que la machine humaine qui leur produit de l'or. Là, le peuple, l'ouvrier, se retourne contre les puissants et les riches pour réclamer sa part.

Enfants de S. François, nous devons remonter ce torrent de cupidité ; aux deux courants contraires, nous devons réagir contre cet amour démesuré de l'or par nos exemples encore plus que par nos paroles. Le Tertiaire ne peut, comme le Frère Mineur, pratiquer ce dépouillement absolu. En revanche, il doit s'exercer au détachement de toutes les habitudes de sa vie. Il doit être simple dans son ameublement, simple dans sa mise, simple dans ses goûts, pratiquer la frugalité dans ses repas, donner surtout à la charité ce qu'il retranche à la volupté. Voilà pourquoi le Séraphique Père lui prescrit, par la quête mensuelle, de partager ses biens avec ses frères pauvres. Il lui fait même un devoir de faire son testament en temps opportun, pour qu'il se considère comme mort au monde et coupe court à toutes les querelles intestines qui sont produites dans les familles et les sociétés par le décès des intestats.

Chasteté. — Le Tiers-Ordre, comme un vision du ciel et un régulateur divin, vient s'asseoir au chevet du lit nuptial pour en bannir l'infidélité et les plaisirs stériles, pour conserver dans le monde et dans l'Église ces chrétiens qui se font de plus en plus rares dans les pays apostats. Grâce à Dieu le nombre est grand encore, dans notre Canada, de ces nobles chrétiens à qui l'on peut appliquer ces paroles de nos livres saints : *Incoquinata quæ nesciuit torum in delicto, habebit fructum in respectione animarum sanctarum* (Sap. III, 13). Oui, c'est aux Tertiaires de S. François, dilatant de plus en plus leurs rangs dans le saint état du mariage, de réagir contre cette plaie sociale qui crée la solitude dans les foyers, amoindrit les nations, notre chère France surtout, gâte l'enfance en faisant d'elle, non un dépôt, un trésor qu'on multiplie en le faisant valoir, mais une idole que l'on encense.

La première cause de ce fléau qui se répand de toute part, c'est l'attachement désordonné aux richesses de ce monde. Les parents craignent que la terre leur manque sous les pieds, ils proportionnent les enfants au capital, comme si la Providence n'était qu'un mot. Encore s'ils proportionnaient les enfants au capital ; mais non : les plus riches sont souvent les plus coupables. L'amour de l'or, la poursuite des intérêts terrestres est le fils

bien-aimé, unique, d'un trop grand nombre, et dans mille maisons où les celliers regorgent de tout, où le confortable existe en plein, il n'y a place que pour le berceau. . . . Par le détachement des choses d'ici-bas qui appelle, dans la mesure où il se pratique, la confiance en Dieu, l'abandon à sa Providence, le Tertiaire pratiquera dans le mariage cette chasteté féconde qui arrache au cœur du Sage cette parole d'admiration : *Oh ! qu'elle est belle et resplendissante la génération chaste. Impérissable est son souvenir auprès de Dieu et des hommes* (Sap., IV).

Il n'y a pas seulement que la chasteté conjugale, il y a encore la chasteté individuelle. L'une et l'autre sont produites par l'observance fidèle des commandements de Dieu. Le Tertiaire fidèle à sa vocation, y est tenu deux fois pour une. S'ils sont la règle de toute vie chrétienne, ils sont les premiers statuts de l'association à laquelle il a donné son nom, de la corporation à laquelle il appartient. Les commandements de Dieu, il les regarde comme l'arche du salut au milieu de ces mauvaises doctrines qui affluent de toute part et vont grossissant démesurément la corruption du cœur de l'homme lequel ne donne que trop de ses fonds ; il a le courage de la vertu, il ne rougira pas, comme on le faisait au siècle de Voltaire, de la fidélité aux liens du mariage, il ne rougira pas d'entrer dans un salon, de figurer dans le monde avec l'épouse chrétienne, symbole et sauvegarde d'une chasteté féconde ; il est, il sera de plus en plus *sans querelle, marchant dans la simplicité, sans reproche au milieu d'une génération mauvaise et perverse ; sa vertu resplendira dans le monde comme un astre à la voûte des cieux* (Philipp., II, 15).

La règle de S. François est une règle de chasteté, et par son côté *négatif*, et par son côté *positif*. Par son côté négatif, elle commande la fuite des théâtres et des assemblées bruyantes, *règne officiel de l'impureté*. Elle prescrit l'éloignement du monde, autant que cet éloignement est compatible avec l'état de chacun, parce que le monde, tant par ses discours que ses exemples et ses applaudissements, est une *atmosphère toute saturée d'impureté*. Elle interdit les lectures légères et frivoles, *aliment secret d'impureté*, poison lent qui s'insinue dans les veines et les artères pour tout corrompre. Elle interdit le luxe, *appât d'impureté*. Avant tout, la règle du Tiers-Ordre est une règle de pénitence. Par là, elle entoure la chasteté de son rempart le plus indispensable : la mortification chrétienne, pratiquée avec intelligence et tact, mais

pratiquée sérieusement en plein XIX^{me} siècle, malgré tous les préjugés qui courent et toutes les apothéoses du plaisir.

Le divin Maître a dit : “ *Veillez et priez pour ne pas succomber à la tentation* ” (Math., XXVI, 41). Le côté négatif de la règle franciscaine est pour nous un plan de vigilance que nous n'avons qu'à suivre : “ *Veillez.* ” Le côté positif, c'est une prière incessante qu'il faut réaliser pour être fort contre soi-même, contre la chair, contre Satan et ses ruses dans les luttes pour la chasteté : “ *Veillez et priez.* ” Qu'est-ce que l'office, l'assistance à la messe, la communion, l'examen de conscience, la prière sanctifiant la table et l'empêchant ainsi de fomenter la sensualité ; qu'est-ce que la pratique des bonnes œuvres indiquées dans la règle, sinon le commentaire et l'extension de cette parole : “ *Priez pour ne pas succomber à la tentation ?* ” C'est surtout la communion fréquente qui fait dire au Tertiaire cette parole de Ste Agnès : “ L'amour de Jésus-Christ me rend chaste, son contact me purifie, mon union avec Lui me laisse vierge. ”

Obéissance. — Non content d'obéir à la loi de Dieu et de l'Eglise comme aux obligations de son état, le Tertiaire embrasse une règle qui lui détaille encore davantage la volonté de Dieu sur lui. Uni d'esprit, de cœur, d'imitation à Jésus-Christ, le type et l'agent efficace de toute sainteté, le Tertiaire doit pouvoir s'approprier ce cri de son divin Cœur : “ *Ma nourriture est de faire la volonté de mon Père. Je fais toujours ce qui lui est le plus agréable.* ” 1° Avant tout, l'enfant de S. François doit transporter sa qualité de religieux dans le monde, dans l'obéissance qu'il doit à un époux, à des parents, à des maîtres, à toute autorité privée ou publique, reflet de l'autorité divine. Quel renversement si, en prétendant devenir saint, il cessait d'être honnête. Quelle monstruosité si, à mesure qu'il doit se rapprocher de Dieu, il s'arrogeait le droit de tout censurer, de tout critiquer, de tout traduire à la barre de son jugement ; si, en même temps qu'il multiplie ses dévotions, il était moins dévoué à tous ceux qui méritent ses attentions et son obéissance ; 2° le Tertiaire doit obéir à toutes les prescriptions de la règle ; 3° recevoir avec soumission et respect les avis que peuvent lui donner le directeur et les supérieurs du Tiers-Ordre ; 4° se présenter au P. Visiteur et lui rendre compte de la manière dont il observe la règle. De même, en effet, que les communautés religieuses des grands ordres ont des supérieurs majeurs chargés de faire à certaines

époques déterminées, la visite canonique, de même, le Tiers-Ordre de S. François, qui est la vie religieuse dans le monde, a sa *visite annuelle*. S. François y attache une si haute importance pour le bien de son œuvre, qu'il y consacre tout un chapitre dans sa règle, et Léon XIII insiste d'autant plus, dans sa Constitution, sur l'importance et la nécessité de cette visite, qu'il s'est montré plus facile dans la modification de certains points portant principalement sur ce que j'appellerai le côté accidentel du Tiers-Ordre. 5° Le Tertiaire, dans sa condition normale, est incorporé à une Fraternité, laquelle se compose d'un directeur, d'un supérieur et de son discrétore. Il n'a pas seulement des règles écrites, il en a encore de vivantes dans la personne de ceux qui, à divers titres, sont préposés à sa conduite. Ici comme dans la vie religieuse, la supériorité se présente avec le cortège inévitable d'imperfections humaines, de manies, de travers, de malentendus, de manque d'éducation peut-être, et le reste. Que de sujets de mérite pour ceux qui, foulant aux pieds le respect humain et participant à la folie de la croix, acceptent avec un esprit de foi, mêlé de discrétion, les difficultés et les épreuves de la direction qui s'impose à eux. Pour le Tertiaire comme pour le religieux, c'est là le difficile, mais aussi là est le mérite. Si, par la vertu de pauvreté, on sacrifie tous ses biens, sinon effectivement, au moins d'intention ; si, par la chasteté, on immole son corps, par l'obéissance on immole sa volonté, ses répugnances, ses caprices. C'est là le sacrifice par excellence. Autant il est glorieux à Dieu, autant il est méritoire pour l'homme.

Après ces quelques considérations, n'ai-je pas le droit de dire : Oui, vraiment, *le Tiers-Ordre de S. François est la vie religieuse dans le monde.*

FR. PIERRE-BAPTISTE,
Min. Provincial.

QUESTION PRATIQUE

DE LA DANSE

Bien souvent des Tertiaires et des Directeurs de Fraternités m'ont demandé si la Règle du Tiers-Ordre défendait absolument toutes les danses ; s'il n'était pas permis aux Tertiaires de tolérer les danses dans leurs maisons, ou ailleurs, en exerçant une

grande vigilance ; enfin s'ils ne pouvaient se permettre ce divertissement et le permettre à leurs subordonnés, au moins à l'occasion d'une noce ou bien d'une réunion de famille.

La fréquence de ces demandes me fait croire que la question mérite d'être traitée en public. Mais afin de ne pas paraître exagéré, je me contenterai de citer la Règle et de poser moi-même certaines questions auxquelles je ne veux pas répondre, laissant ce soin au jugement de mes lecteurs.

1° La Règle défend-elle absolument toutes les danses ?

Voici le texte de la Règle : " Les Tertiaires devront fuir avec la plus grande vigilance les bals et les spectacles dangereux et les repas licencieux." *Choreis ludisve scenicis procacioribus, item comensationibus, perquam caute abstineant.* (Reg., cap. III, § 2).

Comment doit s'entendre ce texte ? L'adjectif *dangereux* doit-il se rapporter également aux *danses* et aux *spectacles*, de sorte que les Tertiaires n'aient à fuir que les *danses* qui sont *dangereuses* et les spectacles de même nature ? ou bien l'adjectif *dangereux* ne se rapporte-t-il qu'aux spectacles ? La première interprétation établirait une distinction dans la nature des bals. Mais le texte ne me paraît pas très clair. Ne pourrions-nous donc pas avoir une solution plus satisfaisante ?

Si la lettre de la Règle actuelle offre une difficulté, nous devons en chercher l'esprit. Or, Léon XIII, en publiant la nouvelle Règle, déclare qu'il n'a voulu qu'adoucir les prescriptions de la Règle de S. François, afin de la rendre plus accessible à tous, mais que du reste il n'a voulu en aucune façon en modifier l'esprit. En cas de doute, c'est donc à la Règle primitive qu'il faut recourir. Or voici le texte : "*Sit eis . . . ad choreas accessus penitus interdictus.*" (Reg., cap. IV) c'est-à-dire : L'accès des bals doit leur être absolument interdit. Ici le texte est formel et ne permet aucun commentaire. Il ne saurait donc y avoir aucun doute quant à l'esprit et toute distinction devient impossible.

2° Est-il défendu aux Tertiaires de laisser danser dans leurs maisons ? Ne peuvent-ils pas permettre ce divertissement à leurs enfants ou à leurs subordonnés en exerçant une grande vigilance ?

Ici, je ne puis que répondre par une suite d'interrogations. Pourquoi la danse est-elle défendue aux Tertiaires ? Si elle peut être bonne pour le commun des chrétiens, pourquoi serait-elle mauvaise seulement pour les Tertiaires ? Les Tertiaires n'étaient tenus de par leur Règle, qu'aux devoirs ordinaires des chrétiens

à part ce qui est manifestement prescrit par un ordre impératif, les Tertiaires, dis-je, peuvent-ils permettre aux autres ce qui leur est défendu à eux-mêmes ? Quant à la grande vigilance proposée, je ne citerai que la question proposée par S. Léonard de Port-Maurice aux mères de famille pour le même sujet : “ Vos enfants ont-ils une tête de verre, de sorte que vous puissiez y voir à jour les pensées et les désirs qui s’y rencontrent ? ”

3° Ce divertissement n’est-il pas tolérable au moins à l’occasion d’une noce ou d’une réunion de famille ?

A cette question je n’ai à opposer que des interrogations.

La danse est un divertissement mauvais ou au moins dangereux en soi, ou bien seulement dans certaines circonstances. Si la danse est bonne dans certaines circonstances, pourquoi Saint François ne distingue-t-il pas ? Si vous prétendez qu’elle est bonne en soi, que signifient ces paroles de Saint François de Sales toujours si bienveillant : “ *Les danses sont comme les champignons, LES MEILLEURES NE VALENT RIEN ?* ”

Pourquoi, si la danse n’est pas au moins dangereuse, s’en confesse-t-on, même quant il s’agissait d’une noce ou d’une réunion de famille ? Quelle différence y a-t-il entre les danses faites à une noce ou à une réunion de famille et celles qui se font partout ailleurs ?

Dans les premières ne se glisse-t-il jamais d’étrangers ? Au milieu de ce divertissement, n’est-on jamais tenté de manquer de réserve même entre parents plus ou moins éloignés ?

Enfin si nous examinons la question au point de vue de l’exemple, ne s’autorisera-t-on pas de ce que font les Tertiaires ? Si les Tertiaires ont dansé ou ont laissé danser chez eux, même à l’occasion d’une noce ou d’une réunion de famille, n’est-il pas à craindre que l’on dise simplement : Tel Tertiaire a dansé, telle autre a conduit ses enfants ou les a laissé aller à la danse, sans ajouter la circonstance de la noce ou de la réunion de famille ?

Ami lecteur, vous me pardonnerez de ne répondre à aucune de ces questions ; j’aurais trop peur de me tromper. Puisque vous vivez dans le monde, vous avez plus d’expérience que moi et je ne doute pas que la conclusion que vous tirerez ne soit conforme à l’esprit du Tiers-Ordre, c’est-à-dire à l’esprit chrétien, et vous serez dans le vrai.

Si je puis ajouter un mot pour vous aider, je vous transcrirai les paroles du Pape Benoît XIV ; je pense que les opinions du

Vicaire de Jésus Christ doivent faire autorité. “ On s'est plaint, et plusieurs ont osé, par ignorance ou par inexpérience, nous reprocher une trop grande sévérité. Ils prétendent que les danses n'ont rien en soi de criminel ni de coupable, surtout au temps du carnaval. J'ai honte, m'écrierai-je avec Saint Cyprien, j'ai honte de rapporter de telles excuses ! ”



CONNAITRE + DIEU + ET + JÉSUS - CHRIST



VOILA LA VIE ETERNELLE



MON enfant, nous allons voir aujourd'hui ce que Dieu peut faire.

— Comment traiter cette question ? La puissance divine ne surpasse-t-elle pas notre esprit ?

— Sans aucun doute, et je n'ai nullement l'intention de scruter ni de t'énumérer, dans le détail, les choses que Dieu peut réaliser ; cependant, avec l'aide de Notre-Seigneur, il est possible, à l'homme qui cherche à connaître et à manifester la gloire de son Père céleste, il est possible, dis-je, de savoir d'une manière générale ce que peut le Créateur.

— Daigne, alors, le Père des lumières vous éclairer, et, par vous, m'instruire sur ses œuvres !

— Ainsi soit-il ! Je dis donc que Dieu ne peut faire que trois sortes de natures : les unes, qui aient le pouvoir de connaître ; d'autres qui ne l'aient pas ; d'autres enfin, qui, composées des deux premières, aient dans l'une de leurs natures ce pouvoir et dans l'autre en soient dépourvues. Que dis-tu de cela ?

— Je n'ai rien à dire, car cette division me semble juste et complète. Entre connaître et ne pas connaître, il ne peut pas plus y avoir d'intermédiaire qu'entre le oui et le non : mais je comprends, en outre, qu'il peut y avoir des êtres composés des deux natures susdites.

— Fort bien ! Tu te rappelles, sans doute, que, dans notre causerie du 1 Janvier 1891, nous avons appelé *vivants* les êtres doués de connaissance, et *non-vivants* ceux qui en sont dépourvus ?

— Je m'en souviens. Cependant, pour me bien pénétrer des raisons qui vous ont porté à les nommer ainsi, je relirai cet entretien.

— C'est une excellente idée, car plus on revoit une leçon, mieux on s'en souvient, plus on la connaît. Mais, afin de parler plus clairement encore, je te dirai que les êtres non doués de connaissance, sont ce qu'on appelle *matière*. Les êtres matériels, sont donc ceux qui ne connaissent pas. Tels sont les minéraux, les plantes.

— En effet, les pierres, la terre, les arbres ne connaissent pas, et sont considérés comme matériels. — Et ceux qui connaissent, comment les nommez-vous ?

— Des *esprits*. Les anges et Dieu sont dans cette catégorie. Quant aux animaux, qui connaissent par leur âme et non par leur corps seul, et aux hommes, ils sont des êtres mixtes, qui n'ont pas de nom spécial.

— Vous m'étonnez ; quoi ! vous mettez sur le même pied les animaux et les hommes ? vous dites que les bêtes ont un esprit ? Je croyais que tout cela est faux, et que seuls, les hommes étaient composés d'un corps et d'une âme spirituelle. J'avoue ne plus comprendre la différence qui sépare l'homme de la bête.

— Tu as raison de ne pas me croire sur parole ; mais si je puis t'apporter la parole de Dieu pour confirmer ce que je viens d'avancer, douteras-tu encore ?

— Non, car la parole divine est digne de foi ; elle est toujours l'expression exacte de la vérité ; en la croyant nous ne sommes jamais trompés.

— Parfaitement ! Eh bien ! écoute la parole de Dieu. Lorsque le Seigneur ordonna à Noé de construire l'arche, il le prévint qu'il allait faire périr par le déluge " toute chair qui est sur la terre et dans laquelle il y a un *esprit* de vie." (Gen., 6, 17.)

— Je ne dis pas non, mon Père ; mais peut-être que Dieu parle des hommes ?

— Il parle aussi des animaux, comme tu vas le voir. Il ordonne, en effet, à Noé de faire entrer dans l'arche, pour être préservés du déluge, non seulement sa famille, mais encore des animaux de toute espèce qu'il lui amena. " Et, dit la Sainte Ecriture, ces

animaux entrèrent deux à deux, de toute chair dans laquelle était un *esprit* de vie." (Gen., 7, 15.)

— Voilà qui est bien étonnant !

— Soit, mais il y a encore d'autres passages de la Sainte Ecriture qui nous instruisent sur ce point. Dans les Psaumes, David s'adressant au Seigneur, lui dit, en parlant des animaux :

" Si vous détournez d'eux votre visage, ils sont dans le trouble, si vous leur enlevez leur *esprit*, ils meurent et retournent en poussière." (Ps., 103, 29.)

Plus tard, l'auteur de l'Ecclésiaste se demande " si, à la mort des animaux, leur *esprit* descend dans la terre, tandis que l'esprit de l'homme, à la mort, remonte au Ciel ? " (Eccl., 3, 21.)

— Je suis obligé de me rendre à votre enseignement ; mais vous aurez la bonté, n'est-ce pas, de m'expliquer la différence qui existe entre l'esprit de l'homme et celui de la bête.

— Volontiers ! Sans entrer dans de longues explications, qui ne rentreraient pas dans le sujet de nos causeries, je te ferai remarquer un point fondamental : c'est que les animaux ne connaissent que les choses qui tombent sous les sens, que le fini, tandis que l'homme connaît, outre celles-là, les choses qui ne tombent pas sous les sens, et l'infini, c'est-à-dire Dieu. Ce qui fait que l'animal n'a pas l'idée de la moralité, ni de la vertu, choses que nous connaissons fort bien.

— Merci de votre renseignement. D'après cela, je vois qu'il y a deux sortes d'esprits créés.

— Il y en a même trois : l'ange, esprit qui ne peut être uni à un corps, à la matière organisée ; l'esprit animal, ou simplement vital, capable d'animer la matière, comme cela se voit chez la brute et enfin l'esprit humain, qui réunit les qualités des deux autres, et qui, en plus, peut connaître Dieu, la vertu, etc. Mais il y a encore une observation à faire.

— Laquelle ?

— C'est que Dieu peut avoir deux sortes de relations avec ses créatures. Ou bien, il reste simplement leur maître leur créateur, et alors il n'a avec elles que des rapports extérieurs, tels que ceux d'un maître avec ses ouvriers ; ou bien il peut entrer en rapports intimes avec elles, ainsi que cela se pratique entre amis, ou entre un père et son fils ; ce qui suppose une ressemblance et une sorte de parité entre eux. Pour cela, il faut que Dieu place la créature dans un état supérieur à son état naturel, autrement dit

que, par grâce, il l'élève à l'état surnaturel et la fasse participer à sa divinité, dans la mesure qui lui est possible.

— Déjà, si je ne me trompe, vous avez parlé de cela. Voudriez-vous, cependant, par une comparaison, m'éclairer sur cette transformation.

— Je le veux bien. Un morceau de fer, par exemple, par sa nature, n'est pas brûlant. Mais si on le met au contact intime avec le feu, il devient lui-même tout enflammé ; il obtient un état qui lui est surnaturel. Ainsi, la créature, unie intimement au Créateur, est placée dans un état qui lui est surnaturel, puisqu'elle participe à la matière d'être naturelle à Dieu.

— Merci, mon Père. Pour résumer ce que nous venons de voir, je dirai donc que Dieu peut créer des natures purement matérielles, des natures purement spirituelles, des natures tout à la fois matérielles et spirituelles, mais incapables de connaître Dieu et dès lors, incapables d'être unies intimement à lui par la grâce et enfin des naturels matérielles et spirituelles, capables d'être élevées à l'état surnaturel, je veux dire susceptibles d'être unies intimement à Dieu par la grâce. — Voyez-vous encore quelque chose à ajouter ?

— Non ; car nous avons dit quelles sont les créatures qui peuvent recevoir l'existence et en quels états elles peuvent être mises par le Créateur. Cependant, sous un autre rapport, j'ai encore quelques mots à ajouter.

— Je vous écoute toujours avec intérêt.

— Si Dieu réalise toutes ces choses, il se sera manifesté au dehors autant que possible, il aura dit le mieux possible ce qu'il est, et la création, prise en bloc, sera la parole de Dieu, le Verbe de Dieu, l'expression de la seconde personne de la Ste Trinité.

— Tiens, vraiment je n'y pensais pas ! C'est pourtant bien cela !

— Oui, la création sera le discours qui raconte Dieu, et le mot principal, le mot qui résume tout ce discours, sera le Fils de Dieu par excellence, sera le *Verbe abrégé* de Dieu, sera l'Homme-Dieu, sera la seconde personne de la Ste Trinité ayant pris notre nature humaine.

— Tout cela est bien beau, mon Père ; dites encore quelques paroles sur ce sujet, qui nous donne une vue merveilleuse de la création.

— Soit ! En cet Homme-Dieu nous trouverons donc, en toute

vérité, la divinité ; puis, en dessous, la grâce sanctifiante ; puis, plus bas, l'esprit créé, humain, orné et pénétré de la grâce sanctifiante au moyen de laquelle l'humanité sainte est l'enfant créé de Dieu et participe à l'état divin, surnaturel à l'homme. En dessous de cette âme divinisée au suprême degré, se trouvera son corps très saint et très parfait, uni très intimement à elle et uni aussi très intimement, mais d'une autre manière, à la divinité. Et ce corps admirable sera le résumé de toutes les merveilles renfermées dans toutes les créatures matérielles, comme son âme bénie, outre les qualités qui lui sont propres, résumera toutes les perfections des esprits créés, soit des anges, soit des hommes, soit des animaux. Ce Dieu-Homme, en tant qu'homme, sera le centre de la création : tout aboutira à lui ; tout sera, par lui, élevé à l'état surnaturel ; tout sera par lui et en lui, uni intimement à Dieu.

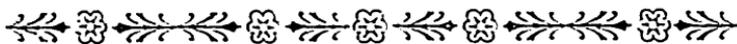
(A suivre.)

FR. JEAN-BAPTISTE, *M. Obs.*



ECHO DE TERRE SAINTE

La Très Sainte Vierge et les Musulmans



B IEN que Marie ait choisi Lourdes comme centre de ses opérations, elle n'a pas oublié Nazareth et vient d'y manifester en faveur des musulmans une miséricorde étonnante.

Au Nord-Ouest de Nazareth, dans la direction de Saint Jean-d'Acre, à la distance de dix bonnes heures de marche, se trouve le village de *Damoun*, qu'habitent les musulmans. Là, un petit enfant de dix ans se trouvait si sérieusement malade que son état ne donnait plus aucun espoir. Sa pauvre mère se désespérait en le voyant mourir, quand elle se rappela qu'il y avait à Nazareth, le sanctuaire de la Vierge Marie dont la bonté inépuisable s'étendait à toutes les misères, et dont le cœur, dit-on, ne repoussait personne. Elle se mit à prier de toute son âme, vouant son

fil à cette Vierge dont on proclamait la puissance. *L'enfant guérit d'une manière soudaine et inespérée* : et tout le village fut saisi d'enthousiasme et de reconnaissance. La population entière résolut de se rendre à Nazareth pour y remercier cette Vierge Marie, si bonne et si accessible à tous.

Le 12 Juillet dernier, les paisibles habitants de la Sainte Cité furent saisis d'étonnement en voyant arriver tout à coup une large troupe de 150 Turcs, marchant sous la conduite de leur *machtar* ou chef. Les hommes déchargeaient leur fusil en signe de joie ; les femmes et les enfants chantaient avec entrain.

Ils se groupèrent sur la place qui précède le sanctuaire, où un Père Franciscain vint leur demander ce qu'ils prétendaient faire. Ils dirent le but de leur visite, en exprimant leur désir de pénétrer dans le lieu où se trouvait l'image de la Vierge Marie. L'image fut découverte, pour eux, dans le sanctuaire souterrain, les cierges allumés ; et la foule reconnaissante vint se presser devant l'autel, dans une attitude de respect.

Le petit enfant si merveilleusement guéri, porté en triomphe par les siens et suivi de sa mère, offrit un cierge, un bouquet de fleurs et un paquet d'encens. Il s'agenouilla ; le prêtre, lui mettant le Livre Sacré sur la tête, lut à haut voix le commencement de l'Evangile selon S. Jean, puis il les bénit.

L'émotion de tous les assistants était profonde ; ils voulurent tous baiser la main du prêtre, en signe de gratitude.

Les Pères Franciscains improvisèrent un dîner, qu'ils offrirent à ces édifiants pèlerins d'un genre nouveau. Nous pouvons bien dire, n'est-ce pas, avec ces chers musulmans : " Qu'elle est bonne, cette Vierge Marie ! N'est-elle pas vraiment la Reine des Apôtres ? "

Voici un délicieux incident, qu'il ne faut point passer sous silence :

Nos Pères ont quelque part, dans leur couvent, un grand crucifix de grandeur naturelle, qui frappa les regards des bons musulmans. L'un d'eux demanda à un Père : " Quel est cet homme ? — C'est le Fils de la Vierge Marie. — Comment ? et qui l'a cloué ainsi ? — Les Juifs. — Quelle infamie ! tuer ainsi le Fils d'une si bonne Mère ! "

En entendant ces paroles, la foule commença à s'enflammer ; et son indignation contre les Juifs devenait si menaçante, qu'il parut prudent de les calmer, en leur démontrant que ceux qui

avaient crucifié le Fils de Marie avaient été jugés depuis longtemps par *Allah*.

Des faits comme celui que nous venons de raconter font penser à l'indifférence et à l'ingratitude de tant de chrétiens, et rementtent forcément devant l'esprit l'histoire des dix lépreux dont un seul, un Samaritain qui était hors de la vraie Eglise, revint pour exprimer sa reconnaissance. *N'étaient-ils pas dix, dit le Sauveur, ceux qui ont été guéris ? Où sont donc les neuf autres ? Il n'y a donc que cet étranger qui revienne pour rendre gloire à Dieu ?*

Des musulmans reconnaissants, aux pieds de la Mère de Dieu ! quel spectacle !

GRAVE INCIDENT A BETHLÉEM

Meurtre de Franciscains.

La Basilique neutralisée de Bethléem suscite souvent des incidents, toujours graves, avec les Grecs et les Arméniens ; on ne peut célébrer que du côté de la Grotte, et à des heures déterminées ; on ne peut passer qu'ici ou là.

Les Russes n'ayant aucun droit spécial à Bethléem, aucun incident ne se manifestait avec eux.

Cette semaine, vendredi, à l'heure de la procession solennelle réservée aux Latins, la Grotte étant pleine de Russes, les Franciscains ont voulu pénétrer, et nous avons reçu la dépêche suivante.

Jérusalem, le 27 Octobre, 8 h. soir

Hier, à Bethléem, les pèlerins Russes refusent d'évacuer la Grotte de la Nativité pour la procession latine habituelle.

Le sacristain résiste aux Russes et le cavas du consulat général Russe tire avec son revolver et blesse mortellement deux Franciscains.

L'un est mort vingt's minutes après.

GERMER.

On lit dans *La Croix*.

La France est la protectrice des catholiques Latins en Terre Sainte, et il naît de là une situation des plus graves, en cet Orient où tout prend si vite de grandes proportions.

D'autres dépêches ont annoncé depuis que c'étaient trois Franciscains et non deux qui auraient été frappés. Il sont tous

trois Italien. Le cavas du consulat Russe serait un sujet Autrichien. Il a été arrêté aussitôt.

On sait que le protectorat des Lieux Saints appartient à la France ; que c'est à son consul de connaître des actes accomplis contre les Franciscains dans la Basilique de Bethléem, les Franciscains relevant tous de lui, quelle que soit leur nationalité.

M. Ledoux, consul général, doit arriver ces jours-ci.

Les questions de cette nature sont toujours importantes ; mais nous espérons qu'ici, un massacre aussi douloureux amènera un remède aux maux passés.

Nous recommandons les victimes aux prières de nos amis et particulièrement des pèlerins qui les ont certainement rencontrées.

Le prochain courrier nous apportera des détails plus complets que ces premières dépêches.

5 NOVEMBRE, 1893

EXTRAIT (*Le Pèlerin*)



PERSÉCUTION. — Un missionnaire franciscain écrit d'Arménie :

“ Voilà environ quinze ans que les Franciscains de Terre Sainte établirent une mission à Knaie (Basse Arménie). Dès les commencements ils rencontrèrent sur leur route des difficultés nombreuses dont la gravité, loin de diminuer avec le temps, alla toujours croissant. Toutefois, en dépit de ces obstacles, sur huit cents habitants qui occupaient cette place, sept cent vingt abandonnèrent l'islamisme ou le schisme et formèrent une chrétienté dont la ferveur rappelait les beaux temps de la primitive Eglise. Malheureusement, parmi ceux qui, au nombre de quatre-vingt, avaient résisté aux efforts des missionnaires, il s'en trouva un dont l'obstination et la cruauté se tournèrent avec acharnement contre l'œuvre de Dieu. Exaspéré des succès des missionnaires malgré sa constante opposition, il résolut d'en finir. Il appella à son aide les peuplades voisines et organisa une vaste persécution contre les chrétiens de Knaie. Au premier danger, la ville, abandonnée des hommes, ne contenait plus que les femmes et les enfants. Le 28 Mai, à la tombée de la nuit, le chef des persécuteurs entassait ces victimes sans défense dans les écuries afin de les y faire écraser sous les pieds des chevaux. Quelqu'un le dissuadant d'une action si cruelle et lui conseillant de faire plutôt le massacre de sa main, il répondit : “ Simple que tu es, laisse faire aux chevaux ce qu'il ne convient pas que je fasse

moi-même. Si je l'écoutais, les Franciscains me rendraient responsables de ces morts." Les dernières nouvelles nous apprennent que les missionnaires ont échappé à la mort, mais n'est-ce pas pour eux une mort plus cruelle d'avoir été les témoins de tant de massacres ?

El Eco Franciscano



CORRESPONDANCE DE ROME



Le 20 Septembre à Rome et les Francs-Maçons. — La Révolution a voulu fêter cette année encore l'anniversaire du sacrilège consommé le 20 Septembre 1870. Elle a de nouveau proclamé Rome *intangible* ; mais pour assurer cette *intangibilité*, elle a dû faire appel à l'étranger et livrer la pauvre Italie entre les mains de deux grandes puissances qui achèvent de la ruiner. Quand des fils dévoués et généreux venaient offrir au Père commun des fidèles leur épée et leur sang pour la défense du trône le plus auguste et le plus légitime du monde, la Révolution a voulu les flétrir du nom de *mercenaires* et d'*étrangers*, et a peine eut-elle pénétrée dans la Ville Éternelle par la brèche de la *Porta Pia* que la même Révolution se vit obligée de faire appel à l'étranger pour la maintenir à Rome et d'être l'humble servante d'alliés qui épuisent et ruinent la pauvre Italie.

Les Francs-Maçons ont choisi cette date du 20 Septembre pour inaugurer leur nouveau local dans la capitale du monde catholique et ce nouveau local n'est autre que le palais Borghèse : édifié par le Pape Paul V, il devient le siège de l'association anticléricale par excellence. Le Souverain Pontife a reçu à ce sujet les condoléances de nombreux catholiques, qui ont voulu protester contre ce nouvel attentat de la maçonnerie à Rome. Le Cercle de la jeunesse catholique a adressé à tous les catholiques de cette ville un appel qui a trouvé écho dans les cœurs généreux des Florentins : " Le 20 Septembre prochain sera un jour de douleur pour le Saint Père et de deuil pour tous les bons catholiques, non seulement parce qu'il marque le 23me anniversaire de la captivité

de l'Eglise, mais encore parce que la Franc-Maçonnerie, dans ses ténébreuses réunions, a fixé cette date pour inaugurer à Rome, au palais Borghèse et devant les représentants officiels du monde maçonnique, le siège du Grand Orient. L'installation ce jour-là de la *hête* infernale dans le palais d'une famille princière qui a donné à l'Eglise le grand Pontife Paul V est une nouvelle insulte à l'auguste Prisonnier du Vatican."

* * *

L'Ordre des Capucins. — Malgré les persécutions suscitées par l'enfer contre les Ordres Religieux, ceux-ci continuent à vivre et à se perpétuer pour le bien de la Sainte Eglise. Les statistiques les plus récentes établissent ce fait d'une manière péremptoire. Nous avons en ce moment sous les yeux celle qui vient d'être publiée par les Frères Mineurs Capucins. Ces dignes fils de S. François, au nombre de plus de huit mille, ont 822 couvents, répartis en 53 provinces et 37 écoles sraphiques, dans lesquelles ils forment à la vertu et à la science environ huit cents jeunes aspirants. Ils dirigent 2421 congrégations du Tiers-Ordre qui sont fréquentées par 928,860 Tertiaires de l'un et de l'autre sexe.

* * *

Le Scapulaire de S. Joseph. — Le Souverain Pontife a accordé récemment au Ministre Général des Capucins la faculté de bénir et d'imposer aux fidèles le Scapulaire de S. Joseph, avec le pouvoir de déléguer pour cette bénédiction et cette imposition des prêtres séculiers ou réguliers. Outre les indulgences que peuvent gagner aux principales fêtes de l'année ceux qui portent ce Scapulaire, après l'avoir reçu valablement, le Saint Père a bien voulu accorder en leur faveur, l'indulgence des Stations de Rome, aux jours indiqués dans le Missel, à la condition de visiter l'église parissiale ou quelques sanctuaire public.

* * *

L'Anneau de Sixte-Quint. — Les Pères Conventuels d'Assise, qui ont l'honneur de garder le corps de notre Sraphique Père, ont célébré dans la Basilique un *triduum* solennel, à l'occasion du Jubilé épiscopal de Léon XIII. Le Supérieur du Couvent est venu à Rome pour remettre au Souverain Pontife le programme de ces fêtes solennelles. Dans l'audience qui lui a été accordée, il a offert à Sa Sainteté un anneau d'or ayant appartenu à Sixte-Quint, le grand Pape Franciscain.

Les Ordres Religieux. — L'année dernière je vous ai signalé l'union qui a été faite entre les diverses familles de Trappistes. A la suite d'un chapitre auquel assistaient les abbés des trois Congrégations, ils' ont élus pour Général le Rme Père Sébastien, abbé de Sept Fons et ils se sont placés sous sa juridiction. Les Bénédictins viennent de faire, à leur tour un pas dans cette voie. Lors de leur visite à Rome, à l'occasion du Jubilé de Léon XIII, les abbés des diverses Congrégations bénédictines se sont réunis pour rédiger certains statuts, qui doivent servir de trait d'union entre toutes leurs Congrégations, et le Saint Père, approuvant hautement leurs décisions, a nommé Primat de tout l'Ordre de S. Benoît, le Rme Père Hildebrand de Hemphime, abbé de Maredsous (Belgique). Le nouveau Primat aura sa résidence à Rome dans le grand collège S. Anselme que le Pape leur fait bâtir sur le mont Aventin. Un fait semblable vient de se produire dans l'Ordre des Augustins. Par suite du malheur des temps, les nombreux Religieux de cet Ordre, en Espagne, se trouvaient indépendants de leur Supérieur Général et vivaient sous la juridiction d'un Commissaire apostolique qui relevait directement du Saint Siège. La Sacrée Congrégation des Evêques et Réguliers vient de supprimer la dignité de Commissaire apostolique et a placé tous les Augustins d'Espagne sous la juridiction du Rme Père Martinelli, Général de l'Ordre, résidant à Rome. On sent partout le besoin de s'unir, afin d'être plus fort pour combattre les combats du Seigneur. Puissent ces exemples trouver de nombreux imitateurs ! *Vis unita fortior*. C'était bien la pensée et le désir du Saint Père, lorsque dans la mémorable audience du 12 Avril, il recommandait aux Tertiaires *l'organisation et l'union*.

* * *

Retour du Ministre Général à Rome. — Nous avons eu enfin la joie de revoir notre Père Général. Sa Paternité Rme est rentrée à Rome le 2 Octobre après midi, sous la protection des Saints Anges Gardiens. Six mois s'étaient écoulés depuis son départ pour la Custodie de Terre Sainte. Ainsi avec quelle impatience l'attendions-nous, avec quelle joie nous préparions-nous à la recevoir ! En arrivant, le Père Général s'est rendu directement à l'Eglise du Collège où s'étaient réunis les Religieux et il fut accueilli au chant du *Te Deum*: Nous avons bien des

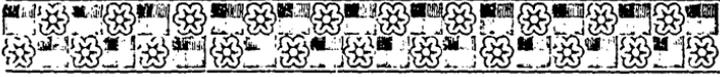
motifs de remercier publiquement le Seigneur, qui nous avait conservé notre Père bien-aimé et nous l'avait ramené sain et sauf, malgré les dangers qu'il avait courus pendant son long voyage. A son arrivée en Egypte, il avait souffert d'une angine qui n'avait pas été sans donner des inquiétudes ; à son départ de Jérusalem, il avait miraculeusement échappé à la mort, comme je vous l'écrivais le mois dernier. Avant de rentrer à Rome, il courut un nouveau danger qui fut heureusement conjuré par la divine Providence. Lors de l'accident de Jérusalem, le Père Général s'était fait à la jambe une blessure qui n'offrait pas de gravité, puisqu'il avait pu se rendre à pieds à la gare ; malheureusement cette blessure ne put être bien soignée, pendant la traversée ; en arrivant à Naples, le Général fut forcé de garder la chambre. Le médecin n'était nullement rassuré. La Providence voulut bien exaucer les prières qui se faisaient partout pour le cher malade et celui-ci, après quinze jours de repos, se trouva en état de revenir à Rome.

Deux jours après son retour, nous avons célébré avec lui la fête de notre Séraphique Père. Selon la coutume, les Dominicains sont venus faire les offices du matin. En l'absence du Maître Général de l'Ordre, qui célébrait en ce moment la S. François dans notre couvent de Paris, la Messe a été chantée par le T. R. P. Procureur. Rien de plus émouvant que cette cérémonie : le Célébrant était conduit à l'autel par le Rme Père Général et le T. R. P. Procureur, P. Raphaël d'Aurillac. Les autres Religieux Dominicains s'avançaient entre deux longues lignes de Franciscaïns qui les conduisirent à l'autel avant la Messe et les ramenèrent ensuite à la sacristie. Pendant le dîner le Procureur Général des Dominicains donna lecture d'un télégramme qu'il venait de recevoir de Paris, et dans lequel le Successeur de S. Dominique exprimait ses vœux et ses sentiments d'affection pour le Général et pour tout l'Ordre Séraphique. Le lendemain, notre Rme Père remerciait par un autre télégramme. Touchante fraternité qui se perpétue à travers les siècles et qui rappelle d'âge en âge le baiser de S. François et de S. Dominique !

FR. BONAVENTURE DE ROUBAIX.

Min. Obs.





Nouvelles du Tiers-Ordre.



Québec. — La retraite et la visite du Tiers-Ordre de Québec font époque non seulement parmi les Tertiaires et la paroisse S. Sauveur, mais même dans toute la ville et les environs. Pour n'en donner qu'une preuve, qu'il suffise de dire que c'est par centaines que le R. P. Directeur a dû refuser les étrangers qui demandaient des cartes d'admission aux exercices de la retraite. Exception a été faite seulement pour les Tertiaires *isolés* de la ville et d'ailleurs ; ils n'étaient pas moins de 150 ; il s'en trouvait qui avaient fait exprès le voyage du Lac S. Jean et de la Beauce. Cependant la veille de la clôture, le R. P. Directeur a voulu accorder une satisfaction et les 150 cartes qu'il a mises à la disposition des Tertiaires pour les membres de leurs familles ont été enlevées en un clin d'œil. Les proportions pourtant si vastes de l'église de N.-D. de Lourdes ne permettaient pas de recevoir plus de monde et il fallait conserver à ces exercices le cachet de retraite spéciale au Tiers-Ordre.

Il est permis de croire que cet empressement des étrangers est une preuve de l'estime qu'ils portent au Tiers-Ordre et que les Tertiaires ont su la gagner.

Les deux Fraternités réunies des Frères et des Sœurs comptent 1170 membres présents à Québec et le chiffre tend toujours à s'accroître, malgré la sévérité bien légitime que l'on apporte aux admissions. De prime abord, le règlement de la Fraternité paraît bien strict. Mais les RR. PP. Oblats de S. Sauveur tiennent un raisonnement dont la justesse ne saurait être révoquée en doute. Ils ont dans la paroisse de nombreuses associations religieuses très florissantes pour les personnes mariées et la jeunesse. Si le Tiers Ordre ne réclame pas plus que ces associations, il devient inutile de donner un nom particulier, d'avoir un costume spécial et d'employer tout le temps d'un Religieux exclusivement à cette œuvre.

L'organisation est très puissante par suite de l'établissement

des Zélateurs et des Zélatrices. Ces Zélateurs sont des Tertiaires plus libres de leur temps et bien au courant de ce qui concerne le Tiers-Ordre. Ils sont chargés d'un certain nombre de Tertiaires vivant dans leur voisinage. Ils doivent les voir au moins une fois le mois pour les animer à la pratique des vertus spéciales au Tiers-Ordre et les tenir au courant de tout ce qui peut intéresser leur état. En cas de maladie ou de décès, ils assistent ces Tertiaires et en avertissent le P. Directeur. Ces Zélateurs, dits de section, relèvent par dix d'autres Zélateurs, dits de quartier, qui doivent également les visiter. Tous relèvent d'un Zélateur général qui est membre du Discrétoire. Par ce moyen, les décès ou les autres événements intéressant le Tiers-Ordre peuvent être connus du P. Directeur et des Tertiaires en un jour.

Ne pourrait-on pas, dans les centres moins peuplés, confier ces mêmes attributions aux divers membres du Discrétoire recrutés dans les différents quartiers de la paroisse ?

* * *

S. Benoît, diocèse de Montréal. — Le 22 Octobre s'ouvrait à S. Benoît un *triduum* pour les Tertiaires. Toute la paroisse y a pris part. Vingt-trois personnes ont pris l'habit du Tiers-Ordre. La Fraternité compte actuellement 92 membres présents dans la paroisse.

* * *

S. Jacques de l'Achigan, diocèse de Montréal. — A la suite d'un *triduum* fort bien suivi par toute la paroisse et terminé le jour de la Toussaint, 220 personnes ont pris l'habit de la Pénitence. Ce chiffre peut paraître fort, mais il n'étonnera personne quand on saura que la paroisse est composée en majeure partie de descendants des héroïques Acadiens réfugiés là après leur cruel enlèvement de l'Acadie. En outre, cette paroisse de 1600 communicants compte environ 60 prêtres et 250 Religieux ou Religieuses.





MISSIONS FRANÇAISES



Lettre de la Mère Marie Françoise des Cinq Plaies, à la Très Rde Mère Générale des Franciscaines Missionnaires de Marie.

Il y a à Madras une église paroissiale, bâtie jadis par les Pères Franciscains et dédiée à S. Antoine de Padoue. . . . Et maintenant, ma Très Rde Mère, permettez-moi de vous parler de cette œuvre placée sous les auspices de S. Thomas au jour de l'Épiphanie, et dont vous suivez les progrès depuis six mois. Je veux parler de notre Dispensaire qu'on décore dans le pays du nom d'Hôpital S. Thomas. Vous avez vu que le nombre des malades s'est prodigieusement accru, augmentant toujours, sans jamais diminuer. Tous sont soignés pour l'amour du bon Dieu sans distinction de caste, de nationalité, de rang ni de fortune. Cependant les plus pauvres et les plus malheureux ont la préférence et, entre tous, nous aimons nos quarante lépreux qui viennent assidûment chaque jour, autant pour recevoir des paroles de consolation que des soins. Leurs plaies sont hideuses et répandent une infection que les autres malades supportent sans se plaindre. Les membres, la gorge sont rongés, dévorés par ce mal terrible. C'est ainsi que la bouche d'une pauvre femme, atteinte de cette épouvantable maladie, est tellement rétrécie qu'elle est réduite maintenant à une toute petite ouverture dans laquelle, depuis des mois entiers, on jette le riz, grain par grain, pour la faire vivre. En cet affreux état elle attend sa guérison du Dispensaire que fréquentent les malades les plus incurables, espérant contre toute espérance.

Ils viennent souvent de fort loin et commencent à arriver dès cinq heures du matin. Puis, tranquillement accroupis à l'ombre du mur ou d'un arbre, ils attendent patiemment que les Religieuses aient fait auprès de Jésus la provision de courage et de forces si nécessaires à leur charge consolante et douloureuse à la fois.

Comme vous le pensez, cette charge est en même temps fatigante. Pourtant c'est un champ de bataille désiré par toutes vos filles et nous sommes tentées d'envier celles de nos sœurs qui travaillent là de huit heures du matin, à sept heures du soir, presque sans désenparer, à demi mortes de fatigue parfois, et à moitié asphyxiées au milieu de cette chaleur nauséabonde (1).

Plus d'une douzaine de véhicules, charrettes à bœufs ou voitures de luxe, stationnent dans les environs ! A huit heures donc, on ouvre l'unique porte et c'est une véritable invasion. On se pousse, on se heurte, on escalade, c'est à qui entrera le premier. Si un malade laisse tomber une des nombreuses fioles qu'on leur distribue, les pieds se coupent et le sang coule. Heureusement encore que des hommes de bonne volonté se chargent de faire la police. Ce sont en général des soldats du gouvernement, braves gens, guéris par nous et qui témoignent leur reconnaissance en mettant leurs jours de congé au service du Dispensaire.

Cent malades entrent ensemble et se rangent contre les murs. A la bousculade de la porte, le brahme est bien obligé de se couder avec le paria ; mais une fois entrés, chacun observe soigneusement sa caste. Alors, Sœur Marie du Rosaire commence sa tournée et, le verre plein, elle passe à tous ceux de la même maladie, versant dans la bouche de chacun, sans que le verre touche les lèvres, le remède nécessaire. Mais très souvent les médecines se composent d'un peu d'eau de Lourdes ou d'eau de la fontaine de S. Thomas, et les pilules se font avec de la terre du tombeau du grand Apôtre.

Le joli de l'histoire c'est que, la foi de ces pauvres gens aidant notre bonne volonté, il s'opère une quantité de guérisons inexplicables, humainement parlant. C'est ainsi qu'à un enfant aveugle-né que n'avaient pu guérir les médecins, un peu d'eau de S. Thomas ou de Lourdes rendit la vue, séance tenante.

Je vous cite cette guérison, ma Très Rde Mère ; je pourrais vous en énumérer cent autres. A dire vrai, elles sont très nombreuses et souvent merveilleuses. Aussi le peuple de Méliapour raconte-t-il que trois Religieuses sont arrivées à S. Thomas venant d'une église de Rome, avec des remèdes préparés dans la Ville éternelle ; elles doivent y rester sept mois pour opérer

(1) On connaît la grande chaleur qui règne aux Indes !

des miracles et ensuite elles iront les porter ailleurs. Et chacun arrive, en disant :

“ Les aveugles voient, les boiteux marchent, les lépreux sont guéris.”

Nous arrivons à nous demander si, sous les dalles du vestibule nous servant de Dispensaire, il n’y a pas quelque corps de Saint dont le bon Dieu veut manifester la puissance. Aussi le nombre de ceux qui viennent à nous va toujours croissant, nous en avons compté *trois mille huit cent soixante huit* en un jour. Rien ne peut vous donner une idée du pittoresque de cette foule bigarrée composée de catholiques et protestants, païens et Turcs, Indiens, Est-Indiens, Anglais, Français. Parmi ces malades, il y a beaucoup d’enfants consacrés au diable. On les reconnaît à leurs cheveux incultes, liés par mèches à l’aide de cordes fines. Cette pauvre petite tête est sacrée et nul n’a le droit d’y toucher.

Pour les familles turques, il faut un peu plus de cérémonie que pour les autres. Les femmes arrivent en voiture hermétiquement fermée, le visage voilé et n’entrent qu’après s’être assurées qu’elles ne rencontreront pas d’hommes au Dispensaire, ce qui pourrait être pour elles un cas de mort.

Il y a quelque temps, toute une famille de Brahmes descendait d’une riche voiture à la porte du Couvent. La jeune femme couverte de bijoux, portait au cou un collier de louis d’or français. Tous avaient des bouquets, des guirlandes qu’ils ont demandé la permission de mettre aux pieds de la *Teva Mada* (Ste Vierge) de notre chapelle. La riche et charmante Indienne déposait pendant ce temps sur les marches de l’autel, un immense plateau de mangues et de gâteaux de riz qu’elle offrait à la Communauté. La pauvre jeune femme est menacée du pied d’éléphant, étrange maladie, fréquente à Méliapour et qui rend le pied et la jambe semblables à ceux de ce pachyderme. Elle arrive avec tous les sie. is demander sa guérison à notre Dieu : “ car, disent-ils, votre *So.ami* (Dieu) est bon ; les nôtres ne le sont pas.” Une autre jeune femme païenne menacée de la même maladie, venait dernièrement trouver la Mère Supérieure en lui disant :

“ Tout ce que je prie la *Teva Mada* de m’accorder pour le temporel, elle me le donne, soit pour mon enfant, soit pour ma famille, soit même pour mon ménage ; mais par vous, j’obtiendrai plus sûrement la faveur que j’implore.”

Les uns promettent des aumônes à la *Teva Mada* s’ils sont

guéris : d'autres vont plus loin et jurent d'abandonner leurs dieux pour embrasser la foi catholique.

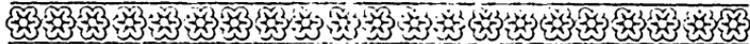
Voilà, ma Très Rde Mère, un aperçu de notre œuvre du Dispensaire où le bon Dieu nous accorde tant de grâces pour le corps et pour l'âme de tous ces pauvres gens.

Daignez bénir vos enfants.



UN TERTIAIRE DU XIX^{ME} SIÈCLE

JEAN-BAPTISTE LAROUDIE.



LE RELIGIEUX

Il y a sept cents ans, la société traversait une crise comme celle que nous subissons aujourd'hui ; on était à une époque de transformation sociale. Les peuples armés les uns contre les autres se menaçaient sans cesse, le luxe était exagéré, les mœurs relâchées, le monde semblait vieux, décrépit avant l'âge : il lui fallait un remède qui refit sa constitution.

Les desseins de Dieu sont admirables ! Pour renouveler la face de la terre, les plus modestes instruments font des merveilles entre ses mains : ce sont ceux qu'il préfère.

En 1182 naissait à Assise celui dont il devait se servir pour sauver la société.

François, qui devait être appelé un jour le Séraphin d'Assise, était issu d'une famille de riches commerçants ; élevé dans le luxe, il voulut d'abord suivre les traditions du temps et embrasser la carrière des armes ; mais Dieu lui fit comprendre qu'il lui réservait un autre rôle, et le bouillant jeune homme, laissant le monde, se jeta dans les bras de Dieu.

Il avait aimé le luxe, les fêtes ; il se fit pauvre volontaire, vécut dans les larmes. Il avait souhaité la gloire des combats, il devint un modèle de douceur et de paix. Son humilité fit honte aux orgueilleux, son dénuement aux riches, sa bonté aux violents, sa chasteté aux dissolus, son oubli de soi-même aux égoïstes.

Il suffisait qu'on le vit pour être édifié ; une promenade dans les rues d'Assise valait le plus éloquent des sermons. Il était dans un tel état d'innocence, il s'était si bien modelé sur son Sauveur que, retrouvant sur la nature et les animaux l'antique empire de l'homme détruit par le péché, il parlait aux bêtes du bon Dieu, s'en faisant écouter et comprendre. Dieu lui donna le don des miracles.

Il avait une horreur instinctive des lépreux. Un jour il en voit venir un de loin ; son premier mouvement est de rebrousser chemin, mais il se ravise, va droit au pauvre malade, l'embrasse avec tendresse, surmontant ainsi toutes ses répugnances.

En remportant sur la nature une semblable victoire, François avait fait plus que de triompher de lui-même, il avait triomphé en même temps de l'incurable lèpre qui dévorait le corps du malheureux. Le malade sortit de ses bras complètement guéri.

Plus tard, lorsqu'il eut passé de longues années à pleurer les péchés du monde et à méditer sur les souffrances et la mort de son Sauveur, Dieu le marqua de son sceau en imprimant sur ses membres les Sacrés Stigmates de son crucifiement.

De semblables merveilles avaient enthousiasmé l'Italie. Les Guelfes et les Gibelins, aux prises depuis près d'un siècle, oublièrent leurs querelles pour admirer et écouter François. Les orgueilleux, les débauchés, les violents se convertirent.

On accourait autour de ce nouveau maître, on sollicitait l'honneur d'être son disciple. Les postulants, sortant de tous les rangs de la société, quittaient le monde pour la pénitence. François leur fit prendre la livrée des malheureux, la robe et le manteau de bure ; il ceignit leurs reins d'une corde à laquelle il fit trois nœuds en l'honneur de la divine Trinité, et, leur donnant pour règle la modestie, l'humilité, la pénitence, la pauvreté, la prière, l'obéissance, la chasteté, le dévouement absolu au Souverain Pontife, il les appela *minores* les *plus petits*, d'où vient leur nom de Frères Mineurs.

Ce fut son premier Ordre.

Mais les femmes n'étaient pas moins ardentes que les hommes à l'admirer et à vouloir embrasser sa règle ; il leur donna des statuts spéciaux et mit à leur tête Ste Claire.

Ce fut son second Ordre.

L'entraînement était tel, son exemple si puissant, que des gens qu'une situation particulière empêchait d'entrer en religion, les

gens mariés, par exemple, lui demandèrent aussi de songer à eux. François leur donna une constitution propre à leur état, les déclara frères de ses Religieux du premier et du second Ordre.

Cette constitution se bornait à recommander l'exacte pratique de la religion catholique, l'observation fidèle des commandements de Dieu et de l'Eglise, la fuite du monde, l'amour de la paix, le dévouement au Saint Siège, l'esprit de pauvreté et la pénitence sous forme de jeûnes.

Ce fut son troisième Ordre.

En ce temps où l'esprit chrétien poussait au groupement des forces sociales, de même qu'on appartenait à un pays par sa naissance, à l'Eglise par sa foi, à une corporation par son métier, on aimait à s'unir par le lien religieux à ces grandes familles monacales qui étaient le meilleur soutien du Christianisme.

Le monde entier subit l'heureuse influence de François ; les ordres religieux s'appliquèrent plus exactement aux pratiques de l'austérité ; les gens du siècle, enrôlés dans le Tiers-Ordre, devinrent de parfaits chrétiens. Une fois encore l'Evangile sauvait la société.

En 1882, Sa Sainteté Léon XIII, notre Souverain Pontife glorieusement régnant, jugeant que le monde subissait une crise identique à celle qui l'ébranla au XIII^{me} siècle, voyant partout la luxure s'étaler avec arrogance, constatant chez les peuples l'oubli de Dieu, l'accroissement du vice, voulut employer les armes qui jadis avaient victorieusement combattu l'esprit du mal. Il lança dans ce but une encyclique invitant tous les fidèles à prendre l'habit et à embrasser la règle de S. François.

Tenant compte de nos races dégénérées, de la dureté des temps et de nos cœurs, le Saint Père modifia la règle relativement aux pénitences primitivement ordonnées. Il voulut ainsi permettre à un plus grand nombre d'âmes d'assurer leur salut en entrant dans le Tiers-Ordre.

Son encyclique, envoyée à la catholicité toute entière, y porta des fruits.

Le troisième Ordre de S. François, dans lequel l'Eglise compte tant de saints ; le troisième Ordre auquel se firent gloire d'appartenir des papes, des souverains, des princes, de grandes dames ; le troisième Ordre qu'illustrèrent S. Louis et Ste Elisabeth de Hongrie, reçoit tous les jours, dans tous les pays du monde, de nouveaux disciples de S. François. Tous les jours, les Pères du

premier Ordre en admettant à la profession, les frères du troisième, répondent aux novices qui promettent d'être fidèles à la règle, par ces mots si consolants de S. François d'Assise aux deux premiers Tertiaires : ET MOI, SI VOUS OBSERVEZ FIDÈLEMENT CES CHOSSES, JE VOUS PROMETS LA VIE ÉTERNELLE.

Que c'est beau le Tiers-Ordre !

Que S. François fut bon en l'instituant !

Que Dieu fut généreux en le lui inspirant !

Vivre dans le monde, au milieu des siens, en évitant tous les dangers du siècle, en portant un habit religieux, en étant religieux soi-même, tout en restant fils, père, époux ! S'assurer par l'observation d'une règle qui n'ordonne en somme que l'honnêteté et la piété, une place dans le ciel auprès du grand S. François d'Assise, n'est-ce pas la paix sur la terre en attendant la gloire dans l'éternelle patrie ?

Beaucoup l'ayant compris n'ont pas hésité ; ils sont devenus fils de S. François ; c'est par eux que la société sera sauvée.

Laroudie n'avait pas attendu l'encyclique de Léon XIII pour entrer au Tiers-Ordre. L'ancienne règle cadrait trop bien avec ses goûts pour qu'il ne l'embrassât pas.

Les registres de la Fraternité de Limoges prouvent qu'il prit le saint Habit le 2 Novembre 1852. Après l'année de noviciat ordonnée par la règle, il fit profession le 20 Novembre 1853 et garda comme nom de religion celui qu'on lui avait donné au baptême. Il s'appelait Jean-Bte, il s'appela à la Fraternité le frère Jean-Bte.

A cette époque, Limoges avait la bonne fortune de posséder un couvent du premier Ordre ; les tristes décrets de 1880 l'ont fait disparaître. Aujourd'hui, à côté de la communauté des Clairettes, il ne reste plus que deux Fraternités, celles des hommes et celles femmes.

A la Fraternité des hommes, Laroudie avait été investi d'une fonction qui lui convenait mieux qu'à tout autre.

Il était frère Visiteur, c'est-à-dire qu'il avait mission d'aller voir les frères malades, de leur porter des consolations et au besoin des secours, de veiller sur eux jusqu'à leurs derniers moments, en ayant soin de leur faciliter la réception des derniers sacrements.

Est-il besoin de dire avec quel dévouement Laroudie s'acquittait de ces soins ? On le devine.

Il convient cependant de l'observer la règle à la main et de faire voir, pour l'édification de tous, combien il y était fidèle.

Ses nombreux travaux ne lui permettant pas de réciter tous les jours le petit office de la Ste Vierge, il disait les *Pater* et les *Ave* destinés à les remplacer. Il portait, sans jamais les quitter, le scapulaire et la corde, n'ayant pas le moindre respect humain, lorsqu'au travail, sa chemise ouverte, ses camarades remarquaient soit son grand scapulaire soit son crucifix.

(*A suivre.*)

Petite Correspondance

V. D. à T. — Votre pensée de répandre le petit Manuel du Tiers-Ordre par le Père Désiré nous paraît bien louable. Pour une somme bien modique, vous serez à même de faire connaître le Tiers-Ordre autour de vous. Voici venir le temps des étrennes, ce serait le cas de faire un cadeau utile aux personnes pieuses qui vous entourent.

A. C. à S. N. — Pas plus que vous, nous ne pouvons guère concevoir comment ces centaines de Tertiaires en question peuvent prétendre observer parfaitement leur Règle, alors qu'ils n'en ont même pas le texte entre les mains. Leur pauvreté ne saurait plus être un prétexte, avec le petit Manuel à *cinq centins* annoncé dernièrement dans la *Revue*.



LES FRÈRES MINEURS, LE TIERS-ORDRE FRANCISCAIN ET LE MOUVEMENT SOCIAL ACTUEL, d'après l'Encyclique *Auspicato* (EXTRAIT DU XX^{ME} SIÈCLE) Brochure in-12, imprimerie marseillaise, 39, rue sainte à Marseille. Prix : \$ 0 05 cts l'exemplaire. Fortes remises prises en nombre en vue de la Propagande.

Les 18, 19 et 20 Juillet 1893, une Commission d'étude pour l'organisation du Tiers-Ordre de S. François était réunie au Val des Bois. *La Revue du Tiers-Ordre* a déjà parlé de cette assemblée.

Dès la troisième session, il fut donné lecture de deux articles inspirés par l'Encyclique *Auspicato* et publiés dans la Revue d'études sociales, LE XX^{ME} SIÈCLE. Le lendemain, à la première séance, l'assemblée adopta la motion suivante : “ La Commission
“ exprime le vœu que les aperçus sociologiques sur le Tiers-Ordre
“ Franciscaïn parus dans le XX^{ME} SIÈCLE soient imprimés en
“ brochure et demande que cette publication soit précédée d'une
“ notice historique sur l'Ordre des Frères Mineurs accompagnée
“ de notes explicatives.”

Un représentant DU XX^{ME} SIÈCLE prit l'engagement de réaliser ce vœu.

C'est cette brochure que nous sommes heureux de recommander aux lecteurs de la *Revue* parce que nous la croyons propre à donner du Tiers-Ordre une idée généralement trop peu connue et à montrer, selon la pensée de Léon XIII, son efficacité au point de vue social.



LA PRÉDICTION D'UN FRANCISCAIN. — En dépit des sombres prévisions de nombreux calculeurs, notre grand Pape, sans avoir rien perdu de sa vigueur ni de sa lucidité d'intelligence, continue, dans sa quatre vingt-troisième année, à être la *lumière qui brille au ciel*. Or, il disait dernièrement à son médecin : “ Me voici bien vieux, dites-moi franchement combien de temps je puis vivre encore ? ”

“ Très Saint Père, s'il n'arrive pas d'accident fâcheux, vous pouvez certainement vivre encore cinq ans.”

“ Cinq ans ! répondit Léon XIII. *Bravo !* Cela me mènera à quatre-vingt-huit ans ; c'est précisément l'âge auquel un bon Frère Franciscaïn m'a prédit autrefois que je devais mourir.”

Le bon Frère en question, humble cuisinier de notre couvent d'*Ara-Celi*, y est mort en odeur de sainteté depuis quelques

mois. Lors de l'élection de Léon XIII, entendant répéter par tout : "L'élection d'un nouveau Pape sera bientôt à refaire," le bon Frère répliqua devant plusieurs témoins : "Léon XIII mourir de si tôt, n'y songez pas : il en a encore pour vingts ans." Or, alors l'état de faiblesse du nouveau Pape était loin de permettre une garantie d'aussi longue durée.



REMERCIEMENTS ADRESSES

— A —

Notre Bon Frère Didace



Declaration. — Dans la publication des faits attribués par nos Correspondants à l'intercession du Frère Didace, nous déclarons n'avoir jamais prétendu et ne vouloir en aucune façon anticiper sur le jugement de Notre Mère la Sainte Eglise Romaine à laquelle nous en laissons l'appréciation.

Avis. — Désirant publier une brochure sur le Frère Didace et surtout préparer les voies à sa glorification ici-bas, nous faisons appel à la reconnaissance de ceux qui le considèrent comme leur bienfaiteur. Prière de nous détailler les faveurs dont on se croit redevable envers lui, avec date, adresse, signature ; ajouter autant que possible, la contresignature de Monsieur le Curé et, s'il s'agit d'une guérison, de Monsieur le Docteur. Nous garderons dans la publication, la discrétion qui nous sera imposée. — Toute communication historique sur la personne du Frère Didace sera également reçue avec reconnaissance, 1222 Rue Dorchester, Montréal.

Toute communication de faveur obtenu présentant un caractère sérieux, sera insérer dans la *Revue*, dans l'ordre exigée par sa date d'expédition. Prière à nos chers correspondants de ne s'en prendre qu'au nombre de leurs devanciers s'ils sont obligés d'attendre parfois la publication des faveurs par eux obtenues.



LAVALLETRE. — M. J. V. avait à la figure un érysipèle, depuis plus de 15 ans. Le mal était si avancé que le moindre souffle lui causait des douleurs très violentes. Il était de plus à la veille de perdre un œil. Il a été parfaitement guéri pendant une neuvaine faite au Frère Didace.

Delle Joséphine V. a été guérie d'un mal de gorge et d'estomac, qui la rendait incapable de faire aucun travail, pendant une neuvaine faite au Frère Didace.

STE BRIGITTE, (Montréal). — Un mari séparé de sa femme s'était complètement livré à la boisson et ne faisait plus de religion depuis plusieurs années. Une neuvaine au Frère Didace a obtenu un changement parfait.

Reconnaissance et remerciements au Frère Didace pour avoir fait trouver du travail à plusieurs ouvriers qui en manquaient.



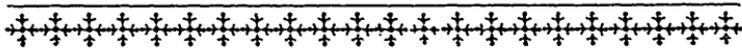
N'oublions pas nos bien aimés Défunts.

MELLE VIRGINIE DUTIL, en religion sœur Ste Colette de Corbie, décédée le 16 Octobre à S. Agapit, après 2 années de profession.

MELLE CORRINE CHAGNON, décédée à l'Assomption, le 22 Octobre, après 7 jours de profession.

MELLE JUSTINE HENRY, en religion sœur Pierre Madeleine, décédée le 28 Octobre, après avoir fait profession le 6 Janvier 1889.

R. I. P.



DÉCLARATION. — En fils soumis de Notre Mère la Sainte Eglise Romaine nous soumettons les présents écrits à son autorité infallible, et nous condamnons avec Elle tout ce qui dans la cette *Revue* aurait pu, à notre insu, préjudicier à ses décisions, ou contrevenir, soit à ses enseignements dogmatiques, soit aux règles saintes de sa moralè.

Indulgences que l'on peut gagner dans le mois.

Indulgences Plénieres.

Pour les Tertiaires, Absolution générale le 8. Elle peut être reçue la veille au confessionnal, ou le dimanche dans l'octave si l'on n'a pu la recevoir le 8.

Le même jour, Bénédiction papale pour les Cordigères réunis.

Pour les Tertiaires, Absolution générale le 25. Elle peut être reçue dès la veille au confessionnal, ou le 31, ou le 1. Janvier, si l'on n'a pu la recevoir le 25.

Le 17, commence la neuvaine de Noël, à laquelle est attachée une Indulgence plénière (aux conditions ordinaires).

Le 8, Indulgence plénière, (aux conditions ordinaires). 1. pour le scapulaire bleu. 2. pour la récitation quotidienne des Litanies de la T. Ste Vierge. 3. pour les Indulgences apostoliques.

Le 13 et le 25, le premier et le dernier jour de la neuvaine de Noël, Indulgence plénière, (conditions ordinaires), pour le scapulaire bleu.

Pour les Indulgences apostoliques, (conditions ordinaires), le 21, le 25 et le 27.

Indulgences Partielles.

Le 8 et pendant toute l'octave, mêmes Indulgences que le jour de la Fête-Dieu, pour l'assistance à l'office récité par les PP. Franciscains.

Le 3. 1^o dimanche de l'Avent, *10 ans et 10 quarantaines*, mêmes Indulgences le 2^o et le 4^o dimanche de l'Avent ainsi qu'aux Quatre-Temps.

Le 3^o dimanche de l'Avent, *15 ans et 15 quarantaines*.

La veille de Noël, la nuit de Noël et à la messe de l'Aurore, *15 ans et 15 quarantaines*, pour ceux qui récitent l'office de Noël, qui assistent à l'office ou à la messe, se confessent et communient : *100 ans* pour les premières et secondes Vêpres, pour Matines, Laudes et la messe, *40 ans* pour chaque petite Heure.

Pour l'assistance au prône de Noël, *7 ans et 7 quarantaines*, plus une Indulgence plénière (aux conditions ordinaires).

Les 26, 27 et 28 Décembre, Indulgence de *30 ans et 30 quarantaines* des Stations de Rome.

Indulgence de 300 jours pour un grand nombre de bonnes œuvres indiquées dans la Règle par S. S. Léon XIII

CALENDRIER.

DECEMBRE

1. Patronage de Marię. — Commémoration des Frères et des Sœurs défunts des trois Ordres
3. 1^{er} dimanche de l'Avent. — B. Humble de Bisignano, frère lai, du 1^{er} Ordre
7. Vigile de l'Immaculée Conception *Jeûne de la Règle.*
8. Solennité de l'Immaculée Conception, Patronne principale de tout l'Ordre Séraphique.
9. Bse Jeanne de Signa, *tertiaire.*
10. 2^{me} dimanche de l'Avent.
12. Invention du corps de N. S. P. S François
17. 3^{me} dimanche de l'Avent. — Bse Marguerite Colonna, *clarisse*
19. B. Conrad d'Offida, du 1^{er} Ordre
21. S. Thomas, apôtre.
22. B. Hugolin, *tertiaire.*
23. B. Nicolas Factor, du 1^{er} Ordre.
24. 4^{me} dimanche de l'Avent.
25. Nativité de Notre-Seigneur Jésus-Christ
29. S. Etienne, premier martyr
27. S. Jean l'Evangeliste.
28. SS. Innocents, martyrs.

